La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1029 Prix : 2000 Fc
Directeur de Publication : Jacques Famba
Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net
Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Gestion de l'Assemblée nationale

Mabunda bloque Lutundula et favorise Minaku

(Lire en page 12)

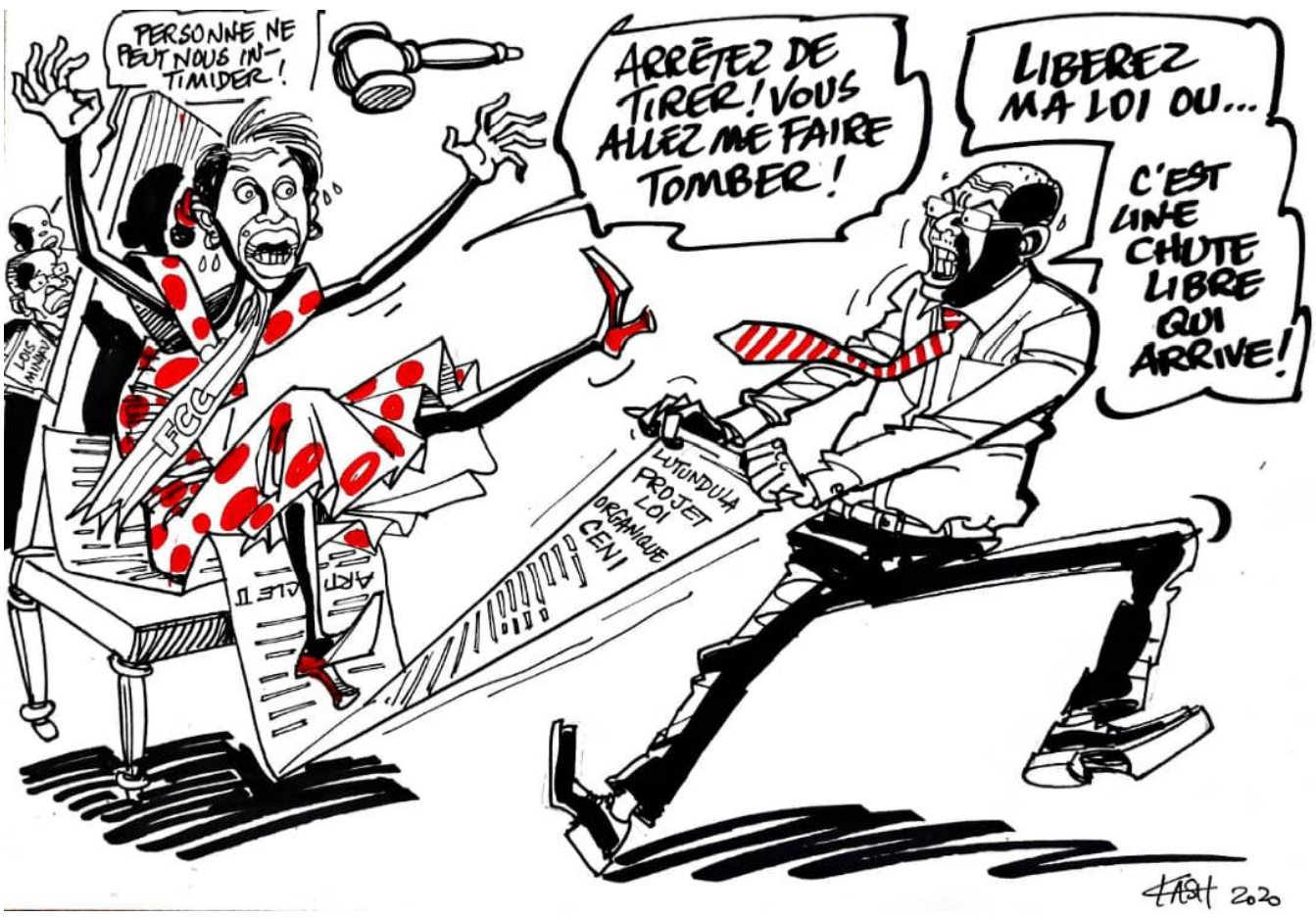

Réconciliation Kabila - Katumbi: la farce de Jean-Claude Kazembe

(Lire en page 3)

Lois Minaku-Sakala, R. Malonda/Céni, dissolution de l'Assemblée nationale

Fcc-Cach à la croisée des chemins

(Lire en page 3)

Retombée de la qualité de l'encadrement au sein du club

Mazembe: La marque «KIDIABA» lancée à Kashobwe

(Lire en page 11)

NORD-KIVU

Les syndicats SYNECAT, SYECO et SYNEP décrètent une grève sèche

Le Syndicat des enseignants des écoles catholiques (SYNECAT), ceux des enseignants du Congo (SYECO) et des écoles protestantes (SYNEP) décident de déclencher une grève sèche à partir de lundi 3 août 2020. Dans leur déclaration lue samedi 1er août à l'issue d'une assemblée générale évaluative, ces syndicats affirment que cette décision est prise « pour faire pression au gouvernement. »

Ces engeignant des écoles publiques et conventionnées disent avoir constater que le gouvernement est resté indiffèrent à leurs revendications, notamment le paiement des deuxième et troisième paliers, mais aussi la suppression des « zones salariales. »

« Après évaluation les enseignant ont amèrement constaté que le gouvernement est resté indifférent, et suite à cette indifférence ils décident à l'unanimité de ne reprendre le chemin de l'école que lors que toutes ses revendications seront prises ne compte. C'est pourquoi nous déclarons la grève à partir de ce lundi 3 Aout 2020. C'est une grève sèche jusqu'à nouvel ordre », a déclaré le secrétaire provincial intérimaire du SYNECAT, Aron Sanvura Kayego.

Pour ce qui concerne les agents nouvellement engagés, appelés « nouvelles unité », ces enseignants demandent qu'ils soient pris en charge « sans condition. »

« Ils ne doivent pas travailler pour rien car l'ouvrier mérite son salaire. Nous sommes des agents de l'Etat et nous n'avons pas de mandat à durée déterminée, le mandat qui nous lie avec l'Etat est un mandat à durée indéterminée, c'est un droit inaliénable », a fait savoir Aron Sanvura.

RO

BENI

Les enseignants du SYECO jettent la craie

Le Syndicat des enseignants du Congo (SYECO) de la ville de Beni au Nord-Kivu décide de ne pas reprendre les activités scolaires. Les enseignants de ce syndicat ont pris cette décision jeudi 30 juillet, à l'issue de leur assemblée générale tenue à Beni pour examiner la faisabilité de la reprise des cours avec les finalistes.

Elèves des classes terminales du primaire et du secondaire, ainsi que les enseignants devraient reprendre les cours lundi 3 août, mais le ministre de l'EPST vient d'annoncer que la reprise est reportée d'une semaine, soit le 10 août 2020, « pour des raisons techniques et administratives. »

Les enseignants membres du SYECO conditionnent cette reprise des activités scolaires notamment par le paiement des enseignants nouvelles unités et non payés ainsi que par la suppression « des zones salariales. »

« Pour reprendre les activités scolaires, il faudrait d'abord que le cahier de charge que nous avions auparavant déposé auprès du gouvernement-qui est notre employeur-connaisse des avancées. Mais nous avons finalement constaté avec amertume qu'il n'y a pas d'avancée entre autres il n'y a pas l'amélioration des conditions de vie de l'enseignant », a regretté le secrétaire permanent du SYECO, Christophe Kanyambwe.

Il a aussi fait remarquer qu'il y a des enseignants « nouvelles unités » qui depuis plus de cinq ans, dix ans sont en train de travailler sans salaire, ils ne sont pas pris en charge par le gouvernement.

« Nous avons également réclamé la mutuelle de santé, notre mutuelle de santé. Il faut qu'elle soit gérée par les enseignants et nous avons réclamé aussi que la zone salariale soit vraiment ôtée du milieu de nous », a fait savoir M. Kanyambwe.

La République
2, Avenue des Entreprises, Immeuble Sema, Gare centrale, Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba
Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410
Collaborateurs
Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Boendy BL
Jacques Famba
Secrétaire de rédaction
Beni Joel Dinganga
technique
Benoit Mutshipayi
Secrétaire de rédaction
PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728
Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba
Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor
Vente
-
Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Le gouverneur de la Tshopo dans la tourmente

Le gouverneur de la Tshopo, Louis-Marie Wale Lufungula, fait face à une hostilité de la population qui exige sa démission. Au-delà de la marche réprimée mardi à Kisangani, chef-lieu de la province, un groupe des députés provinciaux l'a mis en accusation, signale Radio France International.

Dix-huit députés sur les vingt-huit que compte l'assemblée provinciale ont porté plainte en justice contre le gouverneur. Et la population de Kisangani a décidé d'appuyer cette action par des marches à travers une opération « Tshopo Telema », autrement dit « Debout Tshopo ».

Pour les manifestants, Jean-Marie Wale Lufungula doit démissionner de son poste. 24 heures avaient été données au gouverneur. C'est, selon la coordination de la société civile, le délai accordé par la loi lorsqu'un gouverneur est mis en accusation.

Les élus provinciaux de la Tshopo l'accusent de mauvaise gestion et parlent de détournements des fonds destiné à la lutte contre le Covid-19 et aux travaux du programme de 100 jours initié par le chef de l'Etat.

Devant l'assemblée provinciale, le gouverneur n'a pas su justifier l'utilisation de 2,5 millions de dollars de crédit contractés auprès de la FNBank, explique Mateus Kanga, président du mouvement citoyen Parlement Debout.

Pour tous ces manquements, l'assemblée provinciale a voté le 25 juin dernier une motion de défiance contre le gouverneur. Mais selon Radio France International il est toujours en poste. Lundi, la majorité des députés provinciaux ont décidé de saisir la justice.

De son côté, la population est descendue dans la rue mardi. Une marche réprimée par les forces de l'ordre. Huit manifestants dont un journaliste ont été arrêtés. Sept d'entre eux ont bénéficié d'une liberté provisoire jeudi soir, avec obligation de se présenter au parquet chaque mardi et vendredi.

CongoForum

NORD-KIVU

Deux factions du NDC-Renové s'affrontentà Kaseke : 16 morts

Seize personnes ont été tuées et douze grièvement blessées lors de violents affrontements entre les deux factions du NDC-Rénové signalés dans la nuit de vendredi à samedi 1er août à Kaseke, dans le groupement Ihana au Nord-Kivu.

Les sources locales et l'armée qui donnent ce bilan provisoire indiquent les 12 blessés sont comptés dans le camp de NDC-Rénové dirigé par Guidon Shirayi Muissa et de deux combattants ont été tués du côté du NDC Bwira.

Les affrontements entre les deux ailes dissidentes du NDC-Rénové ont éclaté aux environs de 18 heures vendredi, lorsque les combattants dirigés par Gilbert Bwira, ont attaqué le village de Kaseke, l'une des positions avancées du NDC-R de Guidon dans le groupement Ihana. Il s'en suivi des violents combats à l'arme lourde entre les deux dissidents.

Dans un village déjà vidé de sa population, les combats ont duré plusieurs heures et c'est aux environs de 22 heures que les armes se sont tues. Le bilan encore provisoire avancé par les sources de la société civile du groupement Ihana et confirmé par les sources de l'armée à Pinga, fait état d'une dizaine de combattants tués du coté de Guidon ainsi que de plusieurs armes et munitions saisies par Bwira dont les armes lourdes.

Du côté de Bwira, on parle de deux combattants tués pendant les combats. Les combattants du NDC-Rénové dirigé par Gilbert Bwira, se seraient actuellement repliés dans le territoire de Masisi.

Tous les blessés de deux cotés, sont actuellement pris en charge à l'hôpital de Pinga où ils sont arrivés dans la nuit de vendredi, le jour des affrontements.

ITURI

Quatre morts dans une attaque des CODECO et FPIC

Quatre personnes ont été tuées dimanche 2 août dans une attaque perpétrée par les groupes armés CODECO et le FPIC (Front patriotique et intégrationniste du Congo), connus sous la dénomination de Chini ya Kilima. Ces assauts se sont déroulés dans quatre entités différentes du territoire de Djugu et d'Irumu, rapportent des sources locales.

Elles indiquent que certaines victimes ont été exécutées à la machette. D'autres personnes ont été grièvement blessées lors des exactions de ces hors la loi.

Le premier drame est celui survenu dans la nuit de samedi à ce dimanche sur la route Bunia-Kasenyi où des éléments de la CODECO ont abattu un chauffeur.

D'après plusieurs sources concordantes, la victime et son aide-chauffeur sont tombés dans une embuscade tendue par ces rebelles aux environs de 20 heures locales. L'aide-chauffeur a eu la vie sauve mais s'en est tiré avec une balle dans le pied.

A Kombokabo, sur la route Bunia-Komanda, c'est un éleveur qui a été tué pour des motifs qui ne sont pas encore connus. Ce meurtre est attribué aux miliciens de Chini ya kilima, indique le Porte-parole de l'Armée en Ituri.

A Gbalana dans le secteur de Banyali-Kilo, des miliciens de la CODECO ont exécutés deux civils avant de mettre le feu sur des maisons, déclare le chef de Banyali-Kilo.

Alertés, des soldats congolais ont réussi à repousser ces assaillants. Un assaillant a été appréhendé, affirme ce chef coutumier.

À Nongo, entité située dans la périphérie de Mongwalu, une femme âgée de 36 ans a elle aussi été lâchement tuée par des éléments de cette milice. Parmi les victimes figure aussi une autre femme grièvement blessée à la machette.

Attaques des rebelles M-23: La réaction de l'Ouganda attendue concernant ces combattants réfugiés sur son territoire

Le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE) a confirmé que les membres de M23 ont conduit des attaques contre des positions des FARDC.

Le compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 31 juillet 2020 note que la réaction de l'Ouganda est attendue concernant des combattants de l'ex-M23 réfugiés sur son territoire.

Le bilan des exactions commises par des miliciens TWIRWANEHO en date du 16 juillet dernier à KIPUPU et ses environs, en territoire de Mwenga fait état de 6 (six) villages incendiés ; 17 (dix sept) civils tués ; 11 (onze) civils blessés ; 213 (deux cents treize) civils portés disparus ; l'incendie d'un Centre de Santé et de l'Eglise Méthodiste.

Des militaires FARDC ont été dépêchés sur les lieux pour la sécurisation.

De nouvelles redditions de combattants continuent d'être enregistrées suite à la pression des FARDC ;

En territoire de BENI, les éléments de FARDC ont intensifié les patrouilles en profondeur dans les différentes zones de combat pour débusquer tous les suspects.

En territoire d'Irumu, l'initiative de l'Association des Communautés d'Irumu de rapprocher les communautés « BIRA/ZINANA » et « HEMA/A KATEBE » ayant abouti à la déclaration de la cessation immédiate et sans conditions des hostilités de toutes sortes entre les populations Bira et Hema, a été saluée par la population qui souhaite que cette initiative se réalise également entre les Hema et les Lendu.

Thierry Mfundu

Lois Minaku-Sakala, R. Malonda/Céni, dissolution de l'Assemblée nationale

Fcc-Cach à la croisée des chemins

La coalition au pouvoir en Rdc traverse une zone de turbulences qui se fait, malheureusement trop longue. Tous les analystes se perdent en conjectures. Est-ce que le Fcc et le Cach tiendront le cap jusqu'en 2023 ? La question est sur toutes les lèvres d'autant que tous les sujets les divisent et mettent en mal la marche du pays. Que des rencontres sans compromis où chaque partie campe sur sa position sur fond de chantage mutuel. Aussi n'est-il pas exclu de constater que les alliés sont à la croisée des chemins alors que 2023 point à l'horizon.

Tel un mariage conclu dans la précipitation, la coalition Fcc-Cach n'aura vécu qu'un seul moment de bonheur, à savoir la lune de miel. Après avoir savouré ce court moment, les deux tourtereaux n'ont pas mis longtemps pour dévoiler leurs divergences quant aux questions de fond. Ceux qui s'étaient trompés en mettant cela sur le compte des balbutiements inhérents à tout apprentissage conjugal, se sont vite ravisés. La coalition était mal partie. Tout , en tout cas ,divisait les deux alliés qu'un fossé, élargi par les vicissitudes du combat politique, avait à l'avance éloigné l'un de l'autre. Les accords de Kingakati, avec le recul, indiquent que ce n'était qu'un document sulfureux destiné à la consommation de l'opinion publique. Les faits sont têtus, c'est en vain que l'on cherche à les altérer.

Le Fcc et le Cach ont pris tout leur temps pour désigner leurs membres respectifs dans les différentesinstitutions et structures de l'Etat. Vital Kamerhe est, entre autres, victime du retard mis dans la mise en place du gouvernement. Il avait mis à profit le temps vide pour s'octroyer les prérogatives dévolues au premier ministre. Aujourd'hui, il est en prison, seul devant sa conscience et troublé par des interrogations au sujet des dividendes qu'il comptait tirer de l'alliance entre l'Unc et l'Udps.

D'ores et déjà sa condamnation au 1 er degré l'exclut de l'élection présidentielle de 2023. Il est qu'il n'a pas encore dit son dernier mot.

C'est ce jeu d'alliances assorties d'agendas cachés qui met en mal les fondements de la coalition au pouvoir. Les alliés se distinguent par des ratés répétés, se ressaisissent de temps en temps mais quand ça bloque ils recourent à des sapeurs pompiers de la sous région. Dernier cas, l'intervention du voisin Denis Sassou Nguesso.

Malgré les bons offices de la Cirgl, Félix Tshisekedi et Joseph Kabila sont loin d'accorder leurs violons sur des matières qui fondent leurs avenirs respectifs. La justice est considérée par le Fcc/Pprd comme un rouleau compresseur mis en action par l'Udps pour écraser son allié au pouvoir. Pour stopper cet engin de la mort (politique, s'entend), le Fcc a conçu et fait adopter par l'Assemblée nationale des lois dites Minaku-Sakala pour redonner plein pouvoir au ministre de la Justice.

Malgré le tollé que cette initiative a suscité dans l'opinion et au sein de la classe politique- marches et escalades verbales- le Fcc/Pprd a marqué une trêve sans pour autant s'avouer vaincu. Il en est de même de l'entérinement par la chambre du parlement de la désignation de Ronsard Malonda comme président de la Céni en remplacement de Corneille Nangaa. C'est ce que rapporte afriquelalibre.be dans son édition du week-end. Selon notre consœur belge, Joseph Kabila aurait rappelé à son auditoire son intransigeance sur ces deux sujets à l'occasion de la fête d'anniversaire de l'ex-première dame à Kingakati. Dans la foulée , il a traité traitres les membres du Fcc qui font partie du groupe de 13 personnalités qui sont allées voir le chef de l'Etat pour un consensus autour de la question de la nouvelle Céni. Qu'est-ce à dire ? Au-delà de fausses apparences empreintes d'hypocrisie, le Fcc et le Cach avancent tout droit dans un mur. Et ce n'est loin ce scenario. Il ne reste plus que la goute qui fera déborder le vase.

Ce sera, bien évidemment, la dissolution de l'Assemblée nationale laquelle remettra le compteur à zéro. La voie sera ouverte à de nouvelles négociations pour une nouvelle coalition. D'aucuns y croient fermement. Il s'agit, entre autres, d'Azarias Ruberwa qui dans une intervention sur Télé 50 a reconnu la tension politique actuelle. « *Si la méfiance persiste entre le Cach et le Fcc, je n'exclus pas qu'en 2023 la victoire soit de Lamuka* », a-t-il dit avant d'affirmer que la nature a toujours eu horreur du vide.

Cadre du Fcc, Ruberwa pressent la désillusion de sa famille politique à l'issue du bras de fer actuel caractérisé par « Je t'aime moi non plus ». Les deux alliés tirent chacun le drap, mieux, la corde de leur côté ; celle-ci ne tardera pas à se rompre. Wait and see.

LR.

Réconciliation Kabila - Katumbi: la farce de JC Kazembe

Conduite par Jean-Claude Kazembe, la délégation dépêchée par le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (Pprd) pour les préliminaires d'un éventuel entretien entre le président Moïse Katumbi et Joseph Kabila a été simplement chassée par la population. Alors que le Chairman vaquait à ses occupations dans sa ferme de Futuka, la masse humaine au courant de la mission des cadres du Pprd, a barré le passage à ces visiteurs indésirables accusés de fomenter une distraction de mauvais goût. Pour la population locale le rendez-vous est fixé en 2023.

Visiblement, le Pprd sombre dans la panique, en dépit de l'impression donnée sur la place publique. En réalité ce sont des élucubrations d'un monstre en déliquescence. Surtout que le bateau Fcc-Cach reçoit l'eau de partout, mettant les deux partenaires en très mauvaise posture.

Réformes électorales

Le FCC s'agite... sans raison

La délégation de 13 personnalités signataires de l'appel du 11 juillet sur les réformes électorales a échangé le jeudi 30 juillet, dans la soirée, avec Jean-Pierre Bemba, patron du Mouvement de libération du Congo (MLC) et un des leaders de la coalition Lamuka dans sa résidence située dans la commune de la Gombe.

Les signataires de l'appel du 11 juillet ont présenté à Jean-Pierre Bemba leur cahier des charges contenant les propositions sur les réformes électorales dans le but d'avoir de bonnes élections en 2023.

Le président national du MLC a salué la démarche salvatrice des 13 signataires et a même fait quelques propositions pour enrichir le cahier des charges sur les réformes électorales en République démocratique du Congo.

Il sied de rappeler que ce groupe de personnalités a déjà échangé avec le président de la République Félix Tshisekedi, le bureau de la Ceni et le Premier ministre.

Signalons par ailleurs que le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, a eu, également une séance de travail jeudi 30 juillet, à l'immeuble du gouvernement, avec la délégation des 13 personnalités parlementaires, politiques et membres de la société civile actuellement en plein lobbying sur la nécessité des réformes électorales en RDC, en prévision de la bonne tenue des élections en 2023.

Selon le député national, Henri Thomas Lokondo, leur démarche ne préconise pas l'organisation d'un quelconque forum comme du genre Sun City, mais il s'agit d'une initiative émanant de la volonté des hommes d'État issus des différentes tendances (opposition, majorité, société civile) visant à initier des réformes électorales telles que circonscrites dans leur cahier de charges.

Le député national Lokondo a indiqué que tout s'est passé positivement et le chef de l'exécutif a été perméable aux considérations contenues dans leur cahier de charges au sujet des réformes électorales.

Pour lui, ces dernières auront certes des implications sur la Constitution qui va fatalement occasionner la modification de certaines dispositions.

Il a souligné que le Premier ministre les a encouragés à continuer d'aller de l'avant et surtout les a félicités pour dire que c'est quand même une première de voir des gens qui ne sont pas d'une même tendance, se surpasser pour voir l'intérêt général.

Thomas Lokondo a fait observer que depuis l'indépendance, beaucoup de problèmes connus sont liés aux élections, alors que si elles sont très bien organisées, il y aura moins de problèmes.

Il a, par ailleurs, rappelé que ce groupe des 13 personnalités n'est pas un parti politique , ni un regroupement politique, moins encore un mandat institutionnel; mais plutôt une initiative de la volonté des hommes d'État réunis pour voir ce qui peut être fait en ce qui concerne les réformes électorales. « *Notre démarche est une initiative regroupant toutes les tendances (opposition, majorité, société civile), qui vise à initier des réformes électorales pour préparer au mieux les prochaines échéances électorales, et non un forum de dialogue pour un nouveau partage des pouvoirs* », a conclu Thomas Lokondo. Il sied de noter que ce groupe des 13 personnalités avait échangé le même jour avec le président de la CENI. Là il a été question de recueillir les points vue de la CENI en tant qu'organe technique de l'État.

Par ailleurs, Jean-Pierre Lisanga Bonganga, président national du parti la Convention Chrétienne pour la Démocratie (CCD) a dans une déclaration faite hier jeudi 30 juillet devant la presse, rejeté la démarche des 13 signataires de l'appel du 11 juillet et appelé à une table ronde regroupant les grandes forces politiques et sociales sous la médiation de la SADC.

Devant la presse jeudi 30 juillet 2020 à Kinshasa, le président national de la CCD, Jean-Pierre Lisanga Bonganga, recommande à la classe politique de recourir à la Communauté des Etats d'Afrique Australe (SADEC) et aux chefs des confessions religieuses pour la convocation d'un cadre de concertation, afin de régler définitivement les différentes questions qui fâchent.

« *La clase politique serait donc bien inspirée de demander à la SADC et aux chefs des grandes confessions religieuses de se résoudre à convoquer une table ronde regroupant les grandes forces politiques et sociales sus-évoquées, aux fins de concevoir et d'adopter des véritables réformes au service de la Nation, et non celles qui seraient au service d'un individu ou groupe d'individus* », a-t-il dit.

Cependant, l'ancien ministre des Relations avec le Parlement n'approuve pas la démarche du groupe des 13, qui ne se focalise qu'à la résolution de la crise politique en lieu et place de toucher les différents secteurs, dont la sécurité (avec la présence des armées étrangères sur le sol congolais, l'activisme des groupes armés, etc ...), l'économie (la dépréciation de la monnaie...), la justice, la santé, l'éducation, etc...

«*S'agissant particulièrement de la démarche du groupe des 13, la CCD constate avec regret qu'elle ne s'inscrit pas dans la dynamique de résolution globale de la crise généralisée qui déchire le pays en ce qu'elle la circonscrit au processus électoral* », a-t-il expliqué.

Dans la foulée, le ministre honoraire des Relations avec le Parlement invite tous les acteurs politiques à renier leurs dénis de la crise et de reconnaître qu'au-delà des questions électorales, une crise multiforme et profonde mine la République démocratique du Congo (RDC): crise politique, crise sécuritaire, crise de gouvernance, cessation de paiement.

Fidèle à ses convictions, l'opposant fait remarquer que seules les questions électorales intéressent les politiciens. Il déclare à ce sujet : « *Le peuple congolais de son côté attend plutôt des réponses concrètes à ses problèmes que seules les discussions sur des thématiques inscrites dans la proposition de sortie de crise approuvée par les leaders de Lamuka peuvent résoudre* ».

Lisanga Bonganga souligne le fait qu'il estime « incontestable » que les marches pacifiques organisées au cours de ce mois de juillet 2020 ont révélé l'existence sur le terrain de 4 grandes forces politiques et sociales à savoir : le FCC, LAMUKA, le CACH et la société civile (CLC et Mouvements citoyens).

Il pense que tout Congolais a vu et compris que la rue a parlé et a montré de quel côté se situe la légitimité et l'esprit républicain.

Jean-Pierre Lisanga Bonganga, se dit réconforté par le fait que la nécessité d'un forum des discussions proposé par le porte-étendard de la coalition Lamuka, Martin Fayulu, pour mettre fin à la crise plurisectorielle en RDC, soit épousée par les différentes forces politiques et sociales du pays, dont le groupe de 13 personnalités.

«*La CCD est réconfortée par le fait que la nécessité d'un forum de discussions entre acteurs politiques préconisée tôt par le président Fayulu pour parler en profondeur de la crise qui ronge les institutions est de plus en plus soutenue par les forces politiques et sociales du pays* », a déclaré Lisanga Bonganga devant la presse, jeudi 30 juillet, à l'issue de la réunion du bureau politique de son parti.

Louis- Paul Eyenga

Processus électoral

Les élections locales dans les oubliettes

Les échéances prévues pour l'organisation des scrutins ont été largement dépassées sans aucune justification valable.

Les échéances pour les élections locales sont largement dépassées alors que l'équipe dirigeante de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) est en fin mandat. Dans ce contexte, la crise sur la restructuration de la Céni devrait avoir une incidence sur la suite du processus électoral entamé en 2013. Le silence des animateurs actuels de la centrale électoral, supposés expédier les affaires courantes, et des décideurs donne libre cours aux commentaires dans les arènes politiques sur le sort des animateurs des entités locales.

Selon le calendrier de la Céni, les élections des conseillers communaux et des secteurs, des conseillers urbains, des bourgmestres et des chefs de secteur ainsi que des maires et maires adjoints devaient respectivement être organisées le 22 septembre 2019, le 4 décembre 2019 et le 25 janvier 2020. Ces échéances ont été largement dépassées sans qu'aucune justification ne soit fournie à l'opinion nationale. L'on constate également un désintéressement sur la question dans le chef de la plupart des acteurs politiques.

Les experts notent que sauf en cas de compression des délais, il sera pratiquement impossible de reprogrammer les élections locales dans les trois prochaines années, compte tenu de certaines contraintes d'ordre politique et opérationnel. Sur le plan politique, il s'impose toujours l'urgence d'une loi portant répartition des sièges pour les élections communales et locales à mettre à la disposition de la Céni dans un délai de trente-deux jours, selon le calendrier électoral. Le volet opérationnel exige notamment quarante-huit jours pour l'impression, le conditionnement et la livraison des bulletins de vote et autres documents importants aux quinze hubs.

Le calendrier électoral publié en 2015 avait envisagé l'organisation des élections locales étalées sur une période de cinq mois hormis les contentieux électoraux. A cela, il faut ajouter des contraintes exogènes, c'est-à-dire liées aux autres institutions du pays, notamment le gouvernement qui doit mettre à la disposition de la Céni les finances suivant un plan de décaissement concerté. Au niveau du Parlement, il est attendu la batterie des lois sur lesquelles s'appuiera la Céni pour organiser les élections locales.

D'aucuns estiment que le silence des uns et des autres laisserait planer l'ombre d'un nouvel ajournement des élections locales jamais organisées en RDC depuis la reprise du processus électoral en 2006. Cet ajournement serait notamment justifié par l'incapacité du gouvernement à faire face aux dépenses d'ordre électoral à la suite des conséquences de covid-19 sur l'économie du pays.

Pourtant, les démissions et autres déchéances des gouverneurs enregistrées dans plusieurs provinces du pays renforcent l'urgence de la relance des activités de la Céni totalement paralysées depuis la fin du contentieux électoral des scrutins organisés en décembre 2018. Il sied de noter que le retard de la restructuration de la Céni influence négativement le processus électoral en cours et risque d'avoir ses répercussions sur l'organisation des prochaines élections (présidentielle, législatives et provinciales) en 2023.

Adiac Congo /LR

Après l'état d'urgence

Le PDSC reprend ses activités politiques

PARTI DEMOCRATE ET SOCIAL CHRETIEN
« PDSC »
SECRETARIAT GENERAL

NOTE CIRCULAIRE N° P.D.S.C./SG/005/2020 DU 22 JUILLET 2020

AUX :
- Camarades Membres du Comité Directeur du P.D.S.C (Tous)
- Camarades Présidents de Fédération du P.D.S.C. (Tous)
- Camarades Représentante et Représentants du P.D.S.C. à l'étranger

Chers Camarades Membres du Comité Directeur du P.D.S.C et Chers Collègues,
Chers Camarades Présidents de Fédération du P.D.S.C ;
Chers Camarades Représentante et Représentants du P.D.S.C. à l'etranger.

Concerne : REPRISE DES ACTIVITES DU PDSC APRES LA LEVEE DE L'ETAT D'URGENCE

L'état d'urgence sanitaire, ordonné le 24 mars 2020 par le Président de la République, Chef de l'Etat, en vue de lutter contre la propagation du coronavirus, vient d'être levé le 21 juillet 2020.

Aussi est – il demandé à chacune et à chacun de nous de reprendre, sans tarder, les activités de notre cher Parti, qui ont souffert pendant quatre mois.

Il s'agira surtout de multiplier les réunions du Parti, tant ordinaires qu'extraordinaires, de poursuivre la réimplantation du Parti à travers les différentes entités territoriales, les milieux socioprofessionnels et les organisations sociales. Nous nous emploierons, en même temps, à des actions à impact visible, de nature à promouvoir le PDSC dans l'opinion nationale et internationale. A ce double effet, nous appliquerons aussi bien le programme arrêté par le Comité Directeur que ceux initiés localement aux fins s'assurer notre victoire aux prochaines échéances électorales. Dans ce travail, les Présidents de Fédération veilleront à l'exécution de la Directive n° PDSC/CD/01/2019 du 28 juillet 2019.

Sous réserve des mesures édictées, en rapport avec la pandémie du coronavirus, par les Autorités des pays où ils résident, les Représentants du P.D.S.C. à l'étranger sont également invités à reprendre les activités du Parti.
Entre autres guides, dont ceux évoqués ci-haut, ils se réfèreront à la Directive n° P.D.S.C./CD/02/2019 du 28 juillet 2019.

Il nous est rappelé d'observer les gestes – barrières lors de nos activités.

Le Secrétaire Général compte sur le militantisme, c'est-à-dire sur le dévouement, la disponibilité, la participation et l'assiduité de chacune et chacun de nous, la recherche volontariste et sans relâche, par chacune et chacun de nous, de la grandeur et du triomphe du P.D.S.C.

Pensons toujours P.D.S.C. en temps et en tout lieu.

Que notre Bon Père céleste, Dieu Tout – Puissant, qui, par sa grâce, nous a protégés contre cet assassin impitoyable qu'est le coronavirus, soit loué et continue à nous combler de sa grâce et à nous unir.

Fait à Kinshasa, le 22 juillet 2020
Le Secrétaire Général du P.D.S.C
Damien SIMBI MUSEMA

P.O MBUYI MWALABALA Large Albert
Porte – parole du Secrétaire Général
Secrétaire National du P.D.S.C

Tél. (+243) 998262318-816201477-852165518-990219777-998433034-811993743

Azarias Ruberwa :

«Si la méfiance persiste entre FCC-CACH, la victoire de 2023 risque de revenir à Lamuka»

Alors que les dissensions au sein de l'alliance politique entre ses partisans et ceux de Joseph Kabila ne cessent de s'accentuer, Azarias Ruberwa a lancé jeudi 30 juillet 2020 un appel « *au calme et au rassemblement* ».

« *Il n'y a plus la crise au sein de la coalition FCC-CACH. Mais plutôt il s'agit des questions de divergence, raison pour laquelle je lance un appel au calme au sein de notre coalition au pouvoir*», a déclaré le ministre de la Décentralisation et Réforme institutionnelle sur le plateau de Télé 50, avant de prévenir : « *La nature a horreur du vide. Si la méfiance persiste entre CACH-FCC, je n'exclus pas qu'en 2023, la victoire soit de Lamuka* ».

A l'occasion de son séjour à Brazzaville, le chef de l'État congolais, Félix Tshisekedi a évoqué le sujet lié aux escalades verbales observées ces derniers temps entre sa plateforme CACH et le FCC de Joseph Kabila.

Sur ce, il avait appelé les uns et autres à privilégier les intérêts du pays.

Joël Mesa

KINSHASA

Une plainte déposée contre le président de l'Assemblée provinciale

Une plainte pour détournement de deniers publics a été déposée, le jeudi 30 juillet 2020 à la Cour de Cassation, contre le président de l'Assemblée provinciale de la ville-province de Kinshasa, Godefroid Mpoy Kadima.

Dans cette plainte adressée au procureur général près la Cour de Cassation par l'avocat Serge Mayamba Massaka, au nom des députés provinciaux de la ville de Kinshasa de la première législature, il est reproché à l'actuel speaker de l'Assemblée provinciale de Kinshasa de n'avoir pas payé à ces derniers la somme de 583.500.000 Francs Congolais débloqués par la Banque Centrale du Congo (BCC) comme premier paiement de leurs indemnités de sortie.

Cette somme ayant pourtant été perçue par le comptable de l'Assemblée provinciale, ces anciens députés provinciaux estiment que seul l'actuel président du Bureau de cet organe délibérant peut connaître sa destination, d'autant plus que le comptable travaille sous ses ordres.

Richard Muteta
MNC TV Congo

ITURI

Dix pêcheurs ougandais arrêtés sur le lac Édouard pour violation des limites lacustres congolaises

Les forces de la marine congolaise ont intercepté et arrêté le vendredi 31 juillet 2020 dix pêcheurs ougandais pour violation des limites frontalières sur le lac Édouard. Au moins cinq pirogues de pêche ont été saisies lors de cette opération.

D'après la Fédération des Comités Pêcheurs Individuels du Lac Édouard (FECOPILE) qui a livré cette information, ces pêcheurs ougandais arrêtés sont placés en garde à vue au port de Kasindi, dans le territoire de Beni, province du Nord-Kivu. Contacté par Zoom eco, le secrétaire exécutif de la FECOPILE, Josué Mukura, pense que la sanction doit être exemplaire contre ces pêcheurs ougandais conformément à la législation congolaise. Selon lui, ces sujets ougandais sont de vrais hors-la-loi et ils doivent subir le même sort qu'ont connu leurs collègues congolais en Ouganda il y a quelques jours, pour la même infraction et ce ne sera que justice.

« *Cette arrestation vient prouver à la face du monde que ce n'est pas seulement l'Ouganda qui a la force d'arrêter les pêcheurs congolais, mais la RDC est aussi capable de faire de même pour tout pêcheur étranger qui viole notre loi maritime. De la manière dont nos pêcheurs ont longtemps croupi dans les prisons ougandaises pendant plusieurs années, c'est de la même manière que ces pêcheurs ougandais doivent subir la rigueur de la loi de la RDC, car ils ont violé les limites lacustres* », a-t-il souhaité.

Entre temps, renseigne une source locale, la marine lugandaise a, en représailles, saisi 10 pirogues congolaises et torturé plus de 30 pêcheurs congolais dont 20 actuellement pris en charge au niveau de la pêcherie de Nyakakoma (à Rutshuru). Une dizaine d'autres pêcheurs ayant subi la barbarie des forces maritimes ougandaises serait prise en charge au niveau de la pêcherie de Kasindi.

« *Nous demandons à nos autorités de ne pas libérer ces pêcheurs ougandais. Que nos autorités s'investissent aussi pour que nos matériels arbitrairement saisis en Ouganda soient restitués. Il y a également plus de 100 moteurs de nos pêcheurs qui sont saisis en Ouganda. C'est inadmissible* », a soutenu la source.

Rappelons par ailleurs qu'environ 80 pêcheurs congolais ont été libérés des prisons ougandaises par grâce présidentielle au mois de mai dernier, après avoir passé 2 ans et 8 mois en détention sur une peine de 3 ans leur infligée par la justice ougandaise. Il a été reproché à ce groupe de congolais le fait d'avoir violé les limites lacustres de l'Ouganda.

Des spécialistes indiquent que dans le lac Edouard, la limitation des frontières entre la République démocratique du Congo (RDC) et l'Ouganda n'est pas facile à "reconnaître". Très souvent, indiquent d'autres sources, les pêcheurs des deux pays sont exposés à l'arrestation et à la confiscation de leurs matériaux en cas de violation des frontières lacustres. Il s'agit pourtant de la même eau, dans laquelle les poissons circulent librement.

Ainsi, les cas d'arrestation de pêcheurs congolais et ougandais se multiplient ces derniers temps, autour de l'exploitation des ressources halieutiques du lac Edouard, frontalier des deux pays voisins.

Si la marine ougandaise interpelle à tout moment des pêcheurs congolais et arrive à saisir leurs intrants de pêche, sous prétexte de pêche illicite dans les eaux ougandaises, en violation des frontières, les services congolais de sécurité interpellent eux aussi des pêcheurs ougandais pour le même motif.

De part et d'autre l'on se surveille mutuellement et gare à celui qui franchit l'interdit. Au mois de mai dernier, une vingtaine de pêcheurs congolais venus de la localité de Kyavinyonge ont été arrêtés par la marine ougandaise «pour avoir violé la frontière lacustre et pêché dans les eaux territoriales ougandaises». Ces pêcheurs ont dû verser une amende de 1.600$ pour recouvrer la liberté, après avoir passé une quinzaine de jours en détention dans la prison de Rusese, en Ouganda-voisin.

Olivier Kamo

Tanganyika

Une conférence pour la paix entre Pygmées et les Bantous en gestation

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières chargé des Affaires Coutumières est revenu vendredi lors du conseil des ministres sur l'Organisation de la Conférence pour la reconstruction et la paix entre les peuples autochtones pygmées et les bantous de la Province du Tanganyika en RDC.

Selon le compte rendu du gouvernement, le Ministre Délégué se propose d'organiser une conférence dans la Province du Tanganyika qui aura pour thème « La Reconstruction et la Paix entre Pygmées et les Bantous de la Province du Tanganyika ».

L'objectif est de mettre un terme à des comportements rétrogrades en prônant l'égalité et la non-discrimination entre les différentes communautés ainsi que le maintien de l'unité nationale.

Cette conférence qui se déroulerait du 23 au 30 septembre 2020 devra contribuer à la réduction des conflits et des tensions récurrentes en vue d'une cohabitation pacifiques entre Pygmées et Bantous de la Province du Tanganyika. Après débats et délibération, le dossier a été adopté moyennant enrichissement et approfondissement en concertation avec d'autres Ministères concernés.

Lessentiel Rdc

SUD-KIVU

Les affrontements entre les FARDC et les rebelles à Masisi ont fait fuir plusieurs familles vers Kalehe

Plusieurs ménages de déplacés venus du groupement de Ufamandu premier en territoire de Masisi où ils ont fui des affrontements entre les Forces Armées de la République Démocratique du Congo et les rebelles dirigés par Maachano pour se réfugier dans le groupement de Ziralo en territoire de Kalehe au Sud-Kivu. Cela s'est signalé depuis jeudi 30 juillet 2020.

"C'est depuis jeudi vers 11h00 que ces ménages sont arrivés à Ziralo. Ils ont fui les affrontements entre les forces loyalistes et les Maï-Maï du seigneur de guerre Maachano près de la limite entre le territoire de Kalehe et celui de Masisi au Nord-Kivu. Certains éléments rebelles du général autoproclamé Maachano cherchent à se coalisér avec d'autres forces négatives à Kalehe. Nous appelons l'armée régulière à organiser des opérations pour traquer ces rebelles et ainsi restaurer la paix au Nord-Kivu et au Sud-Kivu", explique un cadre de concertation territoriale de la société civile de Kalehe.

Les organisations de la société civile locale invitent les autorités et les organisations humanitaires à venir en aide aux familles déplacées qui vivent déjà une situation précaire à Kalehe.

Top Média Plus

HAUT-KATANGA

Kasumbalesa : L'Udps Bilanga se défend d'entretenir la contrebande à la frontière

Accusés d'avoir instauré la contrebande à la frontière entre la Zambie et la RDC à Kasumbalesa, les jeunes de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS /base bilanga) étaient en face à face avec André Kapampa, maire de cette ville. Ils ont rejeté des allégations selon lesquelles ils seraient à la base de la contrebande à cette frontière.

Unanimes, les sympathisants de Udps/Bilanga ont dit ne pas reconnaitre les faits pour lesquels ils sont accusés et pointent du doigt les services de sécurité frontalière d'être à la base de cette contrebande décriée. « Les gens nous accusent gratuitement. L'Udps n'est pas dans la contrebande à Bilanga. Les services de sécurité à la frontière s'adonnent à cette pratique. Nous n'avons pas une taxe à Bilanga, et nous ne percevons pas l'argent. L'Udps a juste un dépôt pour avoir aussi un même petit rien dans le but d'assurer la survie du parti. Que les autorités prennent leur responsabilité en main », a déclaré Tshiwaka, le président du parti présidentiel à Bilanga.

Par ailleurs, la base de l'Udps à Bilanga a profité de l'occasion pour dénoncer les tracasseries dont subissent les petits commerçants, qui sont obligés de faire face à plusieurs services installés à la frontière. Ils ont promis de combattre, avec le soutien des autorités locales, la contrebande frontalière. Enfin, ils ont également proposé l'installation de deux autres guichets afin de désengorger le passage.

Réagissant à leurs propos, André Kapampa les a remerciés et a promis de renforcer la sécurité à la frontière afin de maximiser les recettes de l'État.

Défiance ou soumission ?

Il faut rappeler qu'il y a quelques semaines, la cellule de l'Udps, appelée « base bilanga », située à quelques 100 mètres de la frontière était accusée de s'être métamorphosée à la police douanière créant ainsi l'insécurité et favorisant la fraude.

Certaines sources ont même fait savoir que les autorités provinciales seraient défiées par les partisans du parti de Félix Tshisekedi, qui déclaraient à cet effet que « personne n'aurait le droit d'interdire la tenue de nos activités en dehors de Jean Marc Kabund. Ni le Président de la République, ni le gouverneur ou le maire de la ville, personne n'a le droit de nous faire partir d'ici »

Arnaud Kabeya

42ème conseil des ministres

Willy Bakonga sur le box des accusés

Au cours de la 42e réunion du conseil des ministres tenue le 31 juillet par le président de la République, il a été évoqué « *la situation préoccupante au sein du Ministère de l'enseignement primaire secondaire et technique, due à l'affectation des nouvelles unités et création des nouveaux bureaux gestionnaires*».

A en croire le compte rendu du ministre de la communication Jolinot Makelele, « *des informations parvenues au Président de la République, il appert que des nouvelles unités auraient été affectées et des nouveaux bureaux gestionnaires créés, impactant ainsi considérablement sur l'enveloppe salariale dédiée à l'éducation nationale dans le contexte actuel du programme de la gratuité de l'enseignement primaire qui a déjà commencé à produire des effets à la grande satisfaction de la population* ».

« *Aussi, le Chef de l'Etat a instruit le Gouvernement de prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin de diligenter une enquête indépendante au sein du SECOPE* (Service de contrôle de paie des enseignants) *dont la mission principale va consister à tirer les choses au clair en identifiant ces nouvelles unités affectées et ces nouveaux bureaux gestionnaires créés* », lit-on dans ce compte rendu.

Il y a deux jours, les syndicats des enseignants de la RDC avaient à l'unanimité demandé la démission pure et simple du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Willy Bakonga.

Réunis le mercredi 29 juillet pour examiner les questions de l'heure notamment celle liée à la reprise des cours le lundi 3 août prochain, le Synecat, CCT, FA-Synep et COFEVID ont, dans leur déclaration, demandé au Procureur Général près la cour de cassation de se saisir de la plainte introduite à son office par le député national Tony Mwaba. Une occasion pour la justice de « *dégager les responsabilités du ministre de l'EPST* », sur les accusations dont il est victime.

La plainte du député Tony Mwaba Kazadi auprès du PG contre le ministre Willy Bakonga déposée le 2 mars de l'année en cours, rappelle-t-on, concerne la fraude, corruption et détournements au sein de l'EPST. Le député national Tony Mwaba Kazadi a saisi le Procureur général près la Cour de Cassation pour dénoncer « *une grande opération de fraude massive, de corruption ainsi que de détournements des fonds publics au sein du ministère de l'EPST et précisément au service de SECOPE*».

A en croire cet élu de Lukunga, « *ces opérations alourdissent le budget* des enseignants et mettent en mal la gratuité de l'enseignement primaire ». «*Dans ce dossier, il y a des aspects pénaux, des infractions pour lesquelles nous avons saisi le PG. Au service de SECOPE jusque-là, on a dénombré plus de 1.000 agents fictifs engagés. Ça vient mettre en mal la gratuité de l'enseignement* », avait précisé Tony Mwaba.

Par ailleurs, le président Félix Tshisekedi était informé depuis un certain temps que l'on assiste à une résurgence du phénomène de multiplication des services étatiques et provinciaux aux différents postes frontaliers de la RDC. Il a fait savoir aux membres du Gouvernement que « *cette situation, qui n'est pas de nature à contribuer à l'assainissement du climat des affaires et à l'accroissement des recettes dont le pays a grandement besoin pour faire face à la crise socio-économique, entraîne de nombreuses conséquences négatives* ».

Au cours du 42ème conseil des ministres tenu le vendredi 31 juillet, le chef de l'État a énuméré les conséquences qui découlent de la multiplication des services étatiques et provinciaux dans les postes frontaliers. Il s'agit notamment des tracasseries, prélèvements illicites des taxes et frais administratifs, la criminalisation du commerce frontalier, la recrudescence de la contrebande... D'où son appel aux ministres de l'Intérieur, de Transports, du Commerce extérieur et des Finances sous la conduite du Premier Ministre de lui faire en urgence un rapport circonstancié sur cette question.

Entre temps, Félix Tshisekedi demande aux ministères concernés « *de prendre toutes les mesures idoines aux fins de nettoyer nos postes frontaliers de tous les services dont la présence est injustifiée au regard du Décret 036/2002 du 28 mars 2002 portant désignation des services et organismes publics habilités à exercer aux frontières de la République Démocratique du Congo* ». « *Il faut mettre fin immédiatement à toutes les opérations illicites et faire rapport à chaque réunion du conseil des ministres sur l'évolution de la situation aux différents postes frontaliers du pays* », ajoute-t-il.

Actur7 /LR

Rentrée des classes

Pas de bleu-blanc dans les rues ce matin

La reprise des cours, annoncée pour ce lundi 3 août 2020, a été reportée au lundi 10 août prochain à 7h30 pour des raisons techniques et administratives, indique la cellule de communication du ministère de l'EPST. Selon cette source, il est prévu ce lundi 3 août, la reprise des services administratifs dans les écoles en attendant d'assainir les écoles et de les équiper en matériels appropriés pour lutter contre la Covid19.

POUR DES RAISONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES, LA REPRISE DES COURS ANNONCÉE POUR CE LUNDI 3 AOÛT 2020 EST REPORTÉE AU LUNDI 10 AOÛT 2020 À 7H30'. PAR AILLEURS, CE LUNDI 3 AOÛT, LES ADMINISTRATIFS REPRENDRONT DU SERVICE DANS LES ÉCOLES. @FATSHI13 @ILUNKAMBAS @DIDIERBUDIMBUPIC.TWITTER.COM/KIDBEMAX0M

— Willy Bakonga Officiel (@bakonga_willy) July 31, 2020

Félix Tshisekedi sur la liste de 100 Africains les plus réputés, selon «Reputation Poll International»

Le Président de la RDC, Félix Tshisekedi Tshilombo, fait partie de la liste de 100 Africains les plus réputés, selon un classement de Reputation Poll International publié mercredi 29 juillet. Il s'agit d'une société de conseil en gestion de réputation.

On retrouve également sur cette liste, le président rwandais, Paul Kagame et le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, qui ont été rejoints par la ministre kényane Amina Mohamed. Selon un communiqué de Reputation Poll International, cette sélection a été faite sur base des critères d'intégrité, de visibilité et d'impact.

Parmi les noms notables de la liste, on y trouve également le gynécologue Denis Mukwege; figure également sur cette liste, Matshidiso Moeti, directeur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Afrique, et Vera Songwe, secrétaire exécutive de la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Afrique.

Ce rapport consulté mentionne que « *lors de l'annonce de la liste par le nouveau président africain du comité d'examen et d'audit / membre du conseil, Mme Beldina Auma, présidente émérite du Groupe Banque mondiale-FMI Société africaine et présidente de SCIP-International, LLC, a fait mention de la concentration et l'engagement continus des organisations à honorer les individus, les organisations et les marques qui ont constamment un impact positif sur la vie dans le monde et en Afrique* ».

Signalons qu'au total, 53 hommes et 47 femmes de divers secteurs, y compris le leadership, le divertissement, le plaidoyer, l'éducation et les affaires figurent sur cette liste.

Politico.cd/LR

Bulletin épidémiologique

Coronavirus: 77% de taux de guérison, 2,3% de taux de létalité

Le taux de guérison au Coronavirus en République démocratique du Congo est de 77, %, en raison de 7 030 cas de personnes guéris sur un ensemble de cas de 9 084, dont 9.083 cas confirmés et 1 cas probable.

Selon le bulletin de l'équipe de riposte de vendredi 31 juillet 2020, le nombre de personnes mortes de cette pandémie est de 215 (214 cas confirmés et 1 cas probable), soit un taux de létalité de 2,36%.

Pour la journée de vendredi 31 juillet 2020, 301 cas suspects ont été détectés après investigations, 14 nouveaux cas confirmés, dont 12 à Kinshasa, 1 en Ituri et 1 à la Tshopo.

417 échantillons ont été testés, aucun nouveau décès parmi les cas confirmés et 234 nouvelles personnes sorties guéries des Centre de traitement de Covid-19 (CTCo) et des patients suivis à domicile, dont 201 à Kinshasa et 33 dans les autres provinces, précise le bulletin de l'équipe de riposte.

Les 17 provinces touchées :

1. Kinshasa : 7.586 cas
2. Kongo-Central : 404 cas
3. Haut-Katanga : 304 cas
4. Nord-Kivu : 295 cas
5. Sud-Kivu : 288 cas
6. Lualaba : 75 cas
7. Ituri : 62 cas
8. Tshopo : 25 cas
9. Haut-Uélé : 24 cas
10. Equateur : 5 cas
11. Kwilu : 5 cas
12. Sud-Ubangi : 5 cas
13. Haut-Lomami : 1 cas
14. Kasaï : 1 cas
15. Kasaï-Central : 1 cas
16. Kwango : 1 cas
17. Nord-Ubangi : 1 cas.

Radio Okapi / LR

«Deux exemples qui doivent nous interpeler»

Aux Etats Unis, le Président Donald TRUMP « Autorité morale des républicains » a évoqué hier la possibilité de reporter l'élection présidentielle au vu des sondages qui lui sont défavorables. Les premières personnes qui se sont opposées à cette entreprise de Monsieur Donald Tromp sont les sénateurs plus influents de son propre camp politique qui lui ont rappelé les termes de la Constitution américaine qui ne donne pas le pouvoir au Président de décider de la date de l'élection. On lui a dit aussi que si au 20 janvier, les élections ne sont pas organisées, c'est la Présidente de la chambre des représentants qui va assurer l'intérim du Président des Etats Unis jusqu'à l'élection présidentielle.

Face à cette opposition, Monsieur Donald TRUMP a renoncé à son idée macabre.

Si c'était en République Démocratique du Congo, les professeurs d'Université auraient inventés toute sorte de théorie pour soutenir le report de l'élection présidentielle voulue par l'autorité morale.

Face à quelqu'un qui veut garder le pouvoir en violation de la Constitution, nous devons tous nous opposer en commençant par les membres de son propre camp politique. Ce courage beaucoup de politiciens congolais ne l'ont pas. Il y a quelques cas rares dont celui d'Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA et de Monsieur KATUMBI CHAPWE.

Le Président Félix TSHISEKEDI devra nous éviter tout glissement du processus électoral en 2023. Il doit, avec son gouvernement, faire en sorte qu'en 2023, les élections aient lieu à la date gravée dans la Constitution. Il doit s'assurer que chaque année que les ressources sont mobilisées pour que les élections aient lieu à la date fixée par la Constitution.

En Italie, le Sénateur Mattéo SALVINI, chef du plus grand parti politique en termes d'expression de vote et ancien Ministre de l'intérieur, a vu ses immunités parlementaires levées hier pour permettre à la justice de le poursuivre pour avoir bloqué les navires des migrants sur la mer.

Les sénateurs n'ont pas bloqué la justice au motif qu'il est un grand politicien. Il reste grand mais il doit aller s'expliquer devant la justice qui a besoin de lui.

Chez nous, quand tu es grand, tu deviens intouchable. Quand tu es chef d'un grand parti politique, tous les membres du parti perdent toute indépendance et doivent s'aligner sur les points de vue de l'autorité morale même si on sait qu'elle n'a pas raison.

Les parlementaires qui sont recherchés par la justice doivent aller répondre. S'ils n'ont rien fait de mal, ils seront acquittés, c'est TOUT.

Ce genre de comportements ne permettront jamais à notre démocratie de grandir ni aux autorités morales de devenir responsables de leurs mauvais actes qui minent la politique du pays.

Nous sommes tous interpelés.

Nous suivons ces bons exemples.

Message à partager

Kinshasa, le 31 juillet 2020

Me Jean Claude KATENDE

(WhatsAAp +243811729908)

Le Gardien du Temple.

Donald TRUMP

Mattéo SALVINI

Congo: le brûlot de la mémoire

Faire la lumière sur le passé colonial de la Belgique, en tirer des enseignements pour le présent, des recommandations pour l'avenir...Au départ, l'idée était excellente, et, au vu des travaux des historiens, sa réalisation n'apparaissait pas trop difficile. Soixante ans après l'indépendance du Congo, le passage du temps semblait avoir calmé les passions et permettre enfin la mise en commun des souvenirs et la réconciliation des mémoires. Cependant, c'était oublier combien les souvenirs des « anciens » du Congo demeurent sensibles et combien, pour les descendants des victimes et des dominés, celui des humiliations du passé demeure d'autant plus brûlant qu'il est entretenu par les échecs et les discriminations du présent. Ce souvenir se révèle d'ailleurs plus aigu sur le sol européen qu'en Afrique, où les populations sont confrontées à des défis plus quotidiens, plus existentiels encore que les amertumes du passé.

Généreuse et amplement justifiée, la « bonne idée » émise en juin dernier au sortir du confinement pourrait se transformer, si l'on n'y prend garde, en allumette jetée sur un brasier qui ne dormait qu'en apparence. Car dès la constitution du groupe d'experts, tous les clivages qui traversent la Belgique et divisaient déjà la politique coloniale de jadis ont refait surface : catholiques et laïcs, socialistes et libéraux, sans oublier l'omniprésente famille sociale chrétienne, Wallons et Flamands, défenseurs de la monarchie, plus inconditionnels que le souverain actuel instruit par l'air du temps, et adversaires de l'institution royale, tout aussi radicaux... Le peinturlurage ou le déboulonnage des statues « coloniales » a suscité une émotion imprévue comme si soudain quelque racine identitaire était mise à nu et, entre les communautés vivant en Belgique, un fossé s'est creusé tellement vite qu'on a mesuré la fragilité du vivre ensemble.

Une autre idée, excellente et logique en apparence, pourrait donner du fil à retordre : associer dans les mêmes travaux, le Congo, colonie unique de la Belgique, entité immense génératrice de revenus importants, et deux territoires, le Rwanda et le Burundi, dont la Société des nations avait confié le protectorat à la Belgique à l'issue de la première guerre mondiale et qui jusqu'à l'indépendance demeurèrent sous la supervision de l'ONU. Entre ces trois pays et la métropole, des histoires parallèles mais différentes mais aussi le même lot d'assassinats politiques, de choix politiques discutables jusqu'à déboucher, au Rwanda, sur le génocide des Tutsis...

D'évidence, le pari de la vérité, de la réconciliation, sera plus difficile à réussir que ce que l'on imaginait. Il est cependant important d'aller jusqu'au bout de la tâche, sans faux fuyants ni calculs mesquins : car pour la Belgique, l'Afrique centrale est souvent un miroir brisé. En retrouver et en recoller les morceaux, c'est aussi identifier nos démons, la cupidité, le racisme, les politiques à courte vue. Mais mener le navire à bon port, c'est miser sur l'avenir. Osons le dire, face aux autres anciennes puissances coloniales, face à cette Europe qui a oublié les origines de sa prospérité,(l'esclavage, la colonisation, le pillage des ressources pudiquement appelé «mise en valeur») c'est faire preuve de courage. Comme Guy Verhostadt qui avait osé demander pardon au Rwanda, comme Louis Michel qui avait voulu tirer au clair l'assassinat de Lumumba, comme le roi Philippe qui a exprimé ses «regrets» : un petit pays peut aussi se révéler précurseur...

Par Colette Braeckman

Etats-Unis

La Belgique interdit les voyages vers plusieurs régions en Espagne, Suisse et France

La Belgique a interdit samedi les *« voyages non essentiels »* vers les régions espagnoles de Navarre et d'Aragon, Barcelone et Lérida en Catalogne, la région lémanique en Suisse (Vaud, Valais, Genève) et le département français de la Mayenne, en raison de leur situation épidémiologique.

Le ministère des affaires étrangères belge a aussi inclus sur cette liste *« rouge »* des régions bulgares, plusieurs zones de Roumanie, ainsi que la ville de Leicester, au Royaume-Uni.

Quarantaine et dépistage sont obligatoires pour les voyageurs en provenance de ces zones qui reviennent en Belgique. Depuis samedi, toute personne rentrant en Belgique de l'étranger ou qui souhaite séjourner plus de quarante-huit heures dans le pays doit remplir un formulaire d'identification, en renseignant ses coordonnées et les endroits où elle a séjourné au cours des quatorze derniers jours.

Une quarantaine et un dépistage sont *« recommandés »* pour un certain nombre de zones figurant sur une liste *« orange »*, qui comprend notamment pour la

Des passagers, totalement protégés, à l'aéroport de Bruxelles, le 29 juillet. FRANCISCO SECO / AP

France la région parisienne (sauf le département de Seine-et-Marne), les Pays de la Loire, le département du Nord, le Haut-Rhin, la Haute-Savoie, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges.

Confrontée à un rebond des contaminations, en particulier dans la région d'Anvers, la Belgique a mis en place la semaine dernière de nouvelles restrictions, en réduisant les contacts autorisés, les rassemblements et en étendant le port du masque. Un couvre-feu a été décrété de 23 h 30 à 6 heures à Anvers.

Le pays comptait samedi 68 751 cas recensés depuis le début de la pandémie et 9 841 décès. La Belgique est le pays qui compte le plus grand nombre de morts du Covid-19 par rapport à sa population, avec 86 décès pour 100 000 habitants.

Présidentielle en Côte d'Ivoire

Pascal Affi N'Guessan candidat d'un FPI divisé

Le Front populaire ivoirien (FPI) vient de le désigner pour l'élection présidentielle d'octobre prochain. À trois mois du scrutin, le FPI reste toutefois divisé, d'autant que l'absence du nom de Laurent Gbagbo sur les listes électorales n'est pas sans créer de remous.

Le Front populaire ivoirien (FPI) vient de le désigner pour l'élection présidentielle d'octobre prochain. À trois mois du scrutin, le FPI reste toutefois divisé, d'autant que l'absence du nom de Laurent Gbagbo sur les listes électorales n'est pas sans créer de remous.

Sur la scène du Palais de la Culture d'Abidjan se sont succédé toute l'après-midi de nombreux artistes, des cadres et des militants du FPI, pour appeler à la candidature de Pascal Affi N'Guessan à la présidentielle d'octobre prochain.

Ils ont ainsi « *considéré que le camarade Affi N'Guessan Pascal, candidat à la candidature est resté constant dans sa détermination à défendre et à promouvoir l'idéal et l'image du parti* ».

Les femmes du Front populaire ivoirien ont également « *exprimer [leur] soutien à la candidature du camarade Affi Pascal N'Guessan pour la victoire du FPI le 31 octobre 2020* ».

L'ombre de Laurent Gbagbo sur la candidature N'Guessan

Le président du FPI a accepté de porter les couleurs du parti sans grande surprise, puisqu'il était le seul candidat en lice. « *J'ai l'expérience nécessaire pour servir la Côte d'Ivoire. Et nous allons gagner* (applaudissements) », a-t-il notamment déclaré.

Mais cet enthousiasme ne saurait faire oublier les divisions qui perdurent entre les partisans du « Gbagbo ou rien » et ceux qui veulent voir le parti continuer sa route. « *On ne suit pas Affi N'Guessan pour oublier Laurent Gbagbo. Il faut qu'on aille de l'avant !* »

Acquitté en première instance par la CPI, Laurent Gbagbo n'a pas encore fait part de ses intentions pour l'élection à venir mais sa participation semble toujours compromise.

L'avocate de l'ex-président ivoirien et ses militants dénoncent l'absence de leur dirigeant sur les nouvelles listes électorales. Ils pointent du doigt la Commission électorale indépendante, qui se défend et justifie pourquoi le nom de l'ex-chef de l'état a disparu.

C'est d'abord l'avocate de Laurent Gbagbo qui s'est manifestée. Jeudi dernier 30 juillet, dans un communiqué, Me Habiba Touré explique que son client, qui venait de demander un passeport auprès de l'ambassade de Côte d'Ivoire à Bruxelles, a constaté l'absence de son nom sur les listes électorales fraîchement révisées et remises aux différents partis politiques par la Commission électorale indépendante. Dans sa déclaration, la magistrate appelle la CEI à jouer véritablement son rôle et à éviter les manoeuvres politiciennes.Je m'abonne

Le lendemain, le secrétaire général du FPI « Gbagbo ou rien » Assoa Adou lui emboîte le pas, et remet en cause la sincérité des nouvelles listes, avant d'appeler à les réviser encore une fois dans la transparence et de façon consensuelle.

Le reproche des pro-Affi aux pro-Gbagbo

Le responsable communication de la Commission électorale Kigbafori Inza confirme à RFI que M.Gbagbo a bel et bien été retiré des listes, tout comme 711 autres citoyens ivoiriens. À chaque révision, le département de la Justice envoie les noms des personnes ne jouissant plus du droit de vote, notamment après une condamnation. Comme l'indique l'article 4 du nouveau Code électoral, et qui concerne donc l'ancien président jugé coupable en 2018 dans l'affaire du « braquage de la BCEAO ».

La nouvelle liste, comprenant 7 500 000 électeurs, est déjà publiée et affichée dans tous les lieux de recensement. Les contentieux éventuels peuvent être signalés jusqu'au 7 août, avant la publication de la liste définitive fin septembre.

En attendant, le FPI part en ordre dispersé. Les partisans d'Affi reprochent aux pro-Gbagbo de mettre en danger l'avenir du parti, en refusant toute alternative à l'ancien président. RFI

Coronavirus

Plus de 200.000 morts du coronavirus en Amérique latine

La pandémie de nouveau coronavirus a fait plus de 200.000 morts en Amérique latine et aux Caraïbes, dont près des trois quarts au Brésil et au Mexique, selon un bilan réalisé par l'AFP à partir de sources officielles dimanche à 10h30.

Avec un total de 200.212 morts (pour 4.919.054 cas), l'Amérique latine et les Caraïbes sont la deuxième région la plus durement touchée par la pandémie de Covid-19, derrière l'Europe (210.435 décès, 3.189.322 cas). AFP

L'Afrique du Sud compte plus de 500.000 contaminations

Alors que la pandémie semble pour le moment moins toucher l'Afrique, l'Afrique du Sud fait figure d'exception. Le pays est le plus touché du continent par le coronavirus. Il vient même de franchir un nouveau seuil symbolique. L'Afrique du Sud compte ainsi désormais officiellement plus de 500.000 cas de Covid-19, a annoncé samedi le ministre de la Santé, Zweli Mkhize.

Un faible taux de létalité

Plus d'un tiers des cas ont été recensés dans la province du Gauteng, où se trouvent Johannesburg et Pretoria, les capitales économique et administrative du pays. Le président Cyril Ramaphosa a toutefois voulu rassurer. Il s'est félicité du faible taux de létalité du virus dans le pays, soit 1,6 %. « *Si l'Afrique du Sud est le cinquième pays en nombre de cas, nous n'arrivons qu'en 36e position en nombre de morts proportionnellement à la population* », a-t-il assuré. Au total le nombre officiel de décès a dépassé les 8.150. Mais il est largement sous-estimé, ont prévenu des experts, qui se basent notamment sur le fait que l'Afrique du Sud a enregistré une hausse de près de 60 % du nombre total de décès naturels au cours des dernières semaines. 20minutes.fr

L'OMS prévoit une épidémie «très longue»

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), réunie samedi à Genève, a prévenu que la pandémie de coronavirus allait probablement être « très longue ». Le Comité d'urgence de l'organisation, réuni depuis vendredi pour la quatrième fois pour réévaluer la pandémie, « a souligné que sa durée allait être certainement très longue », a indiqué l'OMS dans un communiqué.

« *L'OMS continue d'estimer que le risque posé par le Covid-19 est très élevé* », ajoute le communiqué. « Le comité d'urgence » (composé de 18 membres et 12 conseillers) « *a souligné l'importance d'une réponse qui doit être nationale, régionale et globale* » face à la pandémie. Le coronavirus a infecté au moins 17,6 millions de personnes dans le monde et fait plus de 680.000 morts, selon un décompte effectué par l'AFP à partir de sources officielles.

Congo-Brazzaville

Le général Mokoko évacué en Turquie pour des soins

Les autorités de Brazzaville ont autorisé, ce jeudi 30 juillet, l'évacuation par avion médicalisé, à destination d'Ankara en Turquie, de l'opposant et prisonnier congolais de 73 ans, Jean-Marie Michel Mokoko, au terme de longues semaines de tractations.

"*L'avion* (médicalisé) *transportant le général, son médecin et trois agents de sécurité a décollé de l'aéroport international de Brazzaville à 11h28 (10h28 GMT) à destination d'Ankara en Turquie*", a déclaré à l'AFP Yvon Éric Ibouanga, avocat du général Mokoko.

L'information a été confirmée par une source de l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac), qui a requis l'anonymat: "*Le général a bien embarqué et l'avion a bien décollé*".

«Envoyer le général Mokoko en Turquie pour des soins, c'est exporter la maison d'arrêt de Brazzaville à Ankara, parce que la Turquie n'est pas un modèle en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales", a réagi l'opposant Paulin Makaya, dirigeant du parti Unis pour le Congo (UPC), au cours d'une conférence de presse.

Marché de change

La BCC programme la vente des devises par adjudications pour ce mercredi

La Banque centrale du Congo (BCC) a projeté la vente des devises par adjudications ce mercredi 05 août 2020, en vue d'intervenir sur le marché des changes pour augmenter l'offre des devises. Selon la source, l'annonce avait été faite vendredi aux différentes banques commerciales. La source indique également qu'après l'augmentation de paiement au guichet de la BCC en devises, le recours aux swaps en cédant des devises aux banques pour les retourner à court termes et la première intervention de 25 millions USD faite sur le marché le 25 mai dernier, l'autorité monétaire a décidé d'intervenir cette fois-là par une vente ferme.

Jusqu'à présent, aucun montant des dollars américains à céder, encore moins celui de francs congolais à ponctionner n'a été avancé par la Banque centrale du Congo. C'est pour faire en sorte que la cession des devises contre le rachat de la monnaie nationale se fasse sur base des résultats des adjudications, précise la même source, ajoutant qu'n d'autres termes, les banques commerciales doivent exprimer leurs besoins en devises dans le cadre d'une surenchère.

Cette politique de régulation du marché des changes suggère à la BCC à ne plus vendre des devises à un prix connu d'avance mais issu de la comparaison des offres des intermédiaires financiers. Il s'agit de l'une des mesures prises et mises en œuvre par le Comité de politique monétaire (CPM) lors de la réunion extraordinaire tenue au courant de la semaine passée, souligne la source.

La source note qu'il s'observe une certaine décélération du rythme de dépréciation du franc congolais par rapport à la devise américaine.

Le dollar américain qui se négociait à 2 040 CDF pour 1 USD a chuté ce dimanche en moyenne à 2 000 USD. D'où, la nécessité d'utiliser les instruments adaptés pour stabiliser la monnaie nationale qui a perdu plus de 13% de sa valeur depuis le début de l'année.

Par ailleurs, la source fait savoir qu'au demeurent, la Banque centrale du Congo (BCC) a rappelé les changeurs de monnaies à s'interdire toute spéculation du taux de change sur le marché. *«Ces commerçants de l'argent devraient respecter scrupuleusement le règlement de change en vigueur en RDC pour que, dans le cadre de leurs transactions d'achat et de vente de devises contre le francs congolais, ils appliquent un taux vendeur qui n'excède pas les 2,5% du taux acheteur. Les sociétés de télécommunication ont également été averties pour s'interdire tout jeu spéculatif passible des amendes allant jusqu'à 5% du chiffre d'affaires de l'année précédente*», rappelle-t-on.

Exploitation forestière

Transparence : les mauvais points de la RDC

Le Réseau ressources naturelles (RRN) a publié à son siège le rapport sur l'état de la transparence dans le secteur forestier en République démocratique du Congo sous le titre de : statistiques des déclarations trimestrielles de bois d'œuvre produit, au cours d'une conférence de presse animée par le chargé des programme à la coordination nationale de cette organisation. Ce rapport est le résultat de l'étude menée entre mars et juillet par RRN à travers ses points focaux provinciaux et répondants territoriaux du RRN et financée par le Centre national de coopération au développement (CNCD 11 11 11 Belgique).

M. Pitchou Kinkela a indiqué que cette étude des statistiques des déclarations trimestrielles dans le secteur forestier a consisté à évaluer l'état de la transparence relative aux dispositions des articles 76 à 78 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation de bois d'œuvre face aux pratiques observées dans les provinces de l' Equateur, de Mai-Ndombe, de la Mongala, du Nord-Kivu, de la Tshuapa et de la Tshopo où les enquêtes ont été menées.

Selon le chargé de Programme du RRN, après analyse des données collectées, il a été relevé que la RDC a fourni des efforts en mettant en place les règles de gestion durable et promouvant la transparence dans le secteur. Mais dans la pratique, a-t- il regretté, ces règles ne sont pas souvent d'application suite aux mauvaises pratiques de rétention des informations relatives aux déclarations de production du bois d'œuvre auprès de l'administration forestière au niveau provincial et territorial. L'absence ou la mauvaise tenue des registres et des systèmes de gestion des données non intégrée font foi de cet état des choses, explique l'étude.

Recommandations au gouvernement

En vue d'améliorer davantage la situation de la transparence, l'étude recommande au gouvernement de garantir la publication complète et obligatoire des documents d'intérêt public concernant le secteur forestier aux fins de diminuer la corruption et de renforcer les responsabilités dans la gouvernance forestière.

L'étude suggère que des mesures susceptibles de renforcer les capacités des territoires et des provinces en matière de collecte, d'analyse, de stockage et de diffusion des données statistiques forestières soient prises, de doter le ministère en charge des forêts d'un logiciel approprié pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données statistiques à temps

Elle invite le gouvernent à assurer la distribution effective et la publication de permis de copie délivrés et des déclarations trimestrielles fournies par les exploitants.

L'étude veut voir les pouvoirs publics mettre en place une organisation efficace et opérationnelle accordant une attention particulière au développement d'informations de base sur la production du secteur artisanal. Elle exige la publication du répertoire identifiant tous les exploitants artisanaux y compris les références de leur agrément et des permis de coupe artisanale délivrés dans une province avec leur cartographie. ACP

32ème réunion du Conseil des ministres de l'ACTT-CN

La RDC s'engage à relier l'océan indien par voie ferrée

Le ministre des Transports et voies des communications, Didier Mazenga Mukanzu, a réitéré l'engagement du gouvernement de la République démocratique du Congo de construire les chemins de fer à écartement standard en vue de relier le pays à l'océan indien passant par l'Ouganda, indique un document dudit ministère. Selon la source, le ministre l'a fait savoir vendredi par vidéo-conférence à la 32ème réunion du Conseil des ministres de l'Autorité de coordination de transit et de transport du corridor nord (ACTT-CN), indiquant que les études d'ingénierie sont en cours de réalisation pour la voie ferrée long de 1.217 Km du tronçon : Aru-Mungbere-Buta-Bumba, y compris la modernisation des ports fluviaux de Kisangani et Bumba, les années à venir.

Ce projet de l'interconnexion de la RDC à celui de l'Ouganda, permettra de relier l'océan Indien et l'océan Atlantique par un réseau de transport multimodal qui intègre le projet de construction du Port en eaux profondes de Banana dans la province du Kongo central, a indiqué le ministre des Transports.

M. Didier Mazenga Mukanzu a informé ses pairs l'engagement ferme de la RDC à soutenir toutes les recommandations pertinentes issues de cette 32ème réunion des ministres, susceptibles d'être mises en application par les États en vue d'offrir à leurs opérateurs économiques, des facilités dans leurs transactions, et de renforcer les échanges intra régionaux, indique la source.

Le ministre des transports et voies de communication, Didier Mazenga Mukanzu et le Coordonnateur national de la Cellule des Corridors des Transports (CEPCOR), Roger Te-Biasu, ont participé à cette réunion

Pour rappel, l'Autorité de Coordination de transit et de transport du corridor nord (ACTT/CN) a été créée en 1985, son siège se trouve en Tanzanie. Depuis sa création, cette structure a réalisé des progrès importants et significatifs grâce à la volonté politique des États membres.

Cette organisation régionale comprend six Etats membres à savoir : le Burundi, l'Ouganda, le Soudan du sud, le Rwanda et le Kenya et la République démocratique du Congo.

Retombée de la qualité de l'encadrement au sein du club

Mazembe: La marque «KIDIABA» lancée à Kashobwe

«KIDIABA» sera désormais une marque d'équipements sportifs, un label qui produira des gants, des ballons et prochainement des vêtements sportifs ainsi que des accessoires pour la pratique du football. Après l'officialisation de l'existence de sa marque le légendaire gardien du TPM a présenté au Chairman Moïse KATUMBI, à son épouse et à toute sa famille (gants et ballons) ses deux premiers produits.

Au cours d'une brève cérémonie dans sa résidence du village de Kashobwe ce vendredi 31 juillet, le Chairman Moise s'est entretenu avec le préparateur des gardiens de but de son club sur le management et la commercialisation à imposer pour cette marque. «Si tu donnes un poisson à un homme, il mangera un jour ; si tu lui apprends à pêcher, il mangera toujours.»

C'est de ce proverbe chinois que s'est inspiré Robert KIDIABA pour remercier le boss des Corbeaux. Robert KIDIABA a donc lancé de manière officielle sa marque avec deux produits de fabrication allemande qui seront bientôt disponibles sur le marché à prix abordable. Le TPM est la première équipe à faire la commande de gants et ballons pour ses académies et son équipe professionnelle.

Ce à quoi a renchéri Salomon SK Della dans son twiter: «*Longtemps charismatique portier du @TPMazembe devenu entraîneur des gardiens, puis élu député provincial, Robert #Kidiaba vient de lancer sa marque de sport. Le signe de la qualité de l'encadrement de notre club & un bon exemple à suivre pour notre jeunesse en #RDC.*»

avec tpmazembe.com

La voiture de Chico Ushindi brûlée hier par des wewa

La voiture de Chico Ushindi, attaquant du TP Mazembe a été brûlée hier à Lubumbashi, au niveau de Bel-Air par des motards «en association» pour une collusion avec le rétroviseur de la moto de l'un d'entre eux lors de son passage, indique un flash parvenu à LR. Le joueur a été menacé «jusqu'à voir» sa voiture brûlée par la meute menaçante.

Une source proche du comité dirigeant de Mazembe qui a mené une enquête sur place affirme que «ce qu'ont fait les motards est un acte de banditisme urbain». «*Chico Ushindi roulait tranquillement sur l'avenue des Plaines au quartier Bel-Air. Il rentrait chez lui; un motard ne maîtrisant pas le code de la route a tenté de dépasser Chico et s'est heurté au rétroviseur de la voiture. Le motard était fautif sur toute la ligne. Ses amis, dans leur furie, ont commencé à pourchasser Chico jusqu'après le pont Kilobelobe. Craignant d'être agressé, il est entré dans une avenue juste après l'arrêt de bus La Grâce, dépassé le pont. Les motards en grand nombre ont saccagé le véhicule et Chico a eu la vie sauve grâce à quelques supporters qui l'ont reconnu. Un motard a même aspergé l'essence dans le capot de la voiture. Chico Ushindi a été extrait, l'intervention de la police est artrivée en retard*», relate-t-il.

Coupe de Belgique : Mbokani, Ava Dongo et Antwerp raflent leur 4ème trophée devant Bruges

Dieumerci Mbokani, Ava Dongo Luete et Bruny Nsimba, ainsi que leur club, Antwerp, ont remporté la Coupe nationale en s'imposant (1-0) devant la formation du Club de Bruges en finale de ce tournoi. C'est le 4ème trophée du club dans cette compétition.

Dieumerci Mbokani a disputé l'intégralité de ce match alors que les deux autres ont suivi ce beau succès sur le banc des remplaçants. Ils sont d'office qualifiés pour l'Europa League.

En attendant de jouer ce tournoi, ils entament la saison le 15 août en déplacement sur la pelouse de Genk.

Michel TOBO

PSG - BARCELONE : fin du feuilleton Neymar !

Le président du FC Barcelone, Josep Bartomeu, a annoncé que sa direction ne va pas tenter de faire revenir l'attaquant du PSG, Neymar, cet été.

Après un été 2019 agité, il n'y aura finalement pas de saison 2 du feuilleton Neymar cet été. Naturellement cité comme une piste du FC Barcelone, l'attaquant parisien devrait continuer son petit bonhomme de chemin en France. Dans un entretien au quotidien catalan *Sport*, le président du Barça, Josep Bartomeu, a affirmé qu'aucune offre ne sera formulée pour l'ailier de la Selecao, lors du mercato estival.

« Le PSG ne veut pas non plus le vendre »

Confronté à de grosses difficultés économiques, le club catalan ne pourra pas faire de folies. « Le club a eu un manque à gagner de 200 millions d'euros entre mars et juin. Pour la saison 2020-2021, nous pensions avoir un budget de 1,1 milliard, mais il sera sûrement inférieur de 30% », a indiqué Josep Bartomeu. Concernant une éventuelle tentative pour Neymar, le responsable catalan a expliqué : « Dans la situation actuelle, c'est irréalisable. Le PSG ne veut pas non plus le vendre, et c'est normal car c'est l'un des meilleurs joueurs du monde. L'été dernier, nous avons fait de gros efforts, mais cet été, il n'y aura aucune tentative ».

Pour célébrer le titre de la Juve, Ronaldo fait une folie qui coûte des millions

Après des mois de rumeurs, la star de la Juventus aurait finalisé son méga achat après son deuxième triomphe au Scudetto. Cristiano Ronaldo est amoureux des voitures de luxe, et il le prouve une nouvelle fois.

La Vieille Dame a décroché son neuvième titre de champion consécutif avec Ronaldo qui compte à 31 buts en 33 sorties jusqu'à présent. Selon Tuttosport, le joueur de 35 ans peut porter un toast à son succès avec sa toute nouvelle Bugatti.

Avec la voiture désormais décrite comme officiellement achetée, Ronaldo devra encore attendre 2021 pour prendre livraison de son nouveau moteur. La Bugatti sera peinte en noir et blanc pour honorer le passage réussi de l'attaquant à Turin - qui a choqué le monde lors de son arrangement en 2018.

Limitée à 236 miles par heure, la bête italienne dispose d'un moteur W16 de 8 litres capable de produire 1600 chevaux. Si Ronaldo est jamais en retard à l'entraînement, il sera heureux de savoir qu'il peut passer de 0 à 60 mph en seulement 2,4 secondes.

Coupe du Portugal

Avec le doublé de Chancel Mbemba, le Fc Porto prend son 18ème trophée devant le Benfica

Chancel Mbemba et le FC Porto remportent la 18ème Coupe du Portugal de leur histoire en battant en finale (2-1) un de leurs rivaux traditionnels, le Benfica Lisbonne.

Le défenseur central international congolais a été l'homme providentiel de cette finale avec son doublé aux 47ème et 58ème minutes sur deux coups de tête consécutifs à deux coup-franc.

C'est une formidable saison pour l'ancien joueur du FC MK qui la termine avec 4 buts et 1 passe décisive, toutes compétitions confondues.

M.T.

Barça : la malédiction se poursuit pour Dembélé

Il y a quelques jours, Ousmane Dembélé entretenait l'espoir de participer aux derniers matchs de la Ligue des Champions. Ce sera une peine perdu, puisque selon AS, l'ailier de 22 ans aurait rechuté à l'entrainement.

En février dernier, Dembélé s'était blessé au biceps fémoral. Cela lui a valu 6 mois en dehors des pelouses. Alors qu'il a entamé son retour progressif sur l'air de jeu, le quotidien 'AS' vient d'annoncer qu'il aurait rechuté à l'entrainement.

En conséquence, l'international français est contraint de déclarer forfait pour le match contre Naples. Ousmane Dembélé se serait encore blessé au biceps fémoral mais la version officielle n'est pas encore connue.

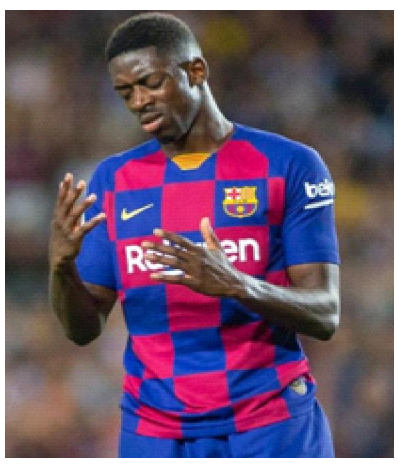

La situation que traverse l'attaquant français, s'apparente à une malédiction. Pour l'heure, le Barça attend d'avoir les résultats des examens pour établir un communiqué.

Gestion de l'Assemblée nationale

J. Mabunda bloque Lutundula et favorise Minaku

Dans une correspondance époustouflante, l'honorable Christophe Lutundula Apala met à nu les manœuvres dilatoires de la présidente de la chambre basse du parlement visant à torpiller l'effort de réforme de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni). En effet, relève l'auteur de la correspondance, le bureau de l'Assemblée nationale que dirige Jeanine Mabunda s'est distingué dans le gel du traitement de la proposition de loi relative à la réforme de la Ceni introduite par Christophe Lutundula. A preuve, introduite le 8 août 2019, cette proposition avait connu un traitement commun entre l'auteur, le bureau d'études et les experts. Avec à la clé, une mouture alléchante déposée le 9 octobre 2019. Hélas, le bureau ne transmettra au Premier ministre, pour d'éventuelles modifications conformément à la loi, que le 3 avril 2020. Soit après un gel de 7 mois !

Pire, fait remarquer l'auteur, la version envoyée au gouvernement était amputée de la page 10 ! Pour quelle intention ? Seul le bureau de la chambre basse peut assouvir la soif de la population.

On note simplement que le traitement du dossier Lutundula tranche d'avec la célérité accordée par le même bureau aux propositions controversées dites Sakata-Minaku portant torpillage de l'indépendance de la magistrature. Pourtant le pays allait bien faire l'économie du sang de ses citoyens si la proposition Lutundula était examinée dans les prescrits des textes légaux. D'autant que cette proposition aurait pu permettre d'éviter la désignation cavalière des animateurs de la Ceni, a la base des manifs de rue qui se poursuivent encore. Alors, madame, assumez vos responsabilités devant la nation et l'histoire !

Ci dessous le texte d'indignation de l'honorable Christophe Lutundula.

Christophe LUTUNDULA APALA Pen'APALA
Député national
107, avenue Bolobo, Commune de Kinshasa
KINSHASA

Kinshasa, le 30 juillet 2020

CABINET DU PRESIDENT
SECRETARIAT
30 JUIL 2020 4940
13h54

A Madame la Présidente
de l'Assemblée nationale
au Palais du Peuple
KINSHASA/LINGWALA

Objet : blocage de ma proposition de loi organique/CENI

Madame la Présidente,

Avec tout le respect que je dois à votre haute fonction et toute la considération que j'ai pour vous, je voudrais, par la présente, vous exprimer mon indignation et ma vive protestation contre le blocage illégal et délibéré par le Bureau de l'Assemblée nationale sous votre direction, de la proposition de loi organique modifiant et complétant celle portant organisation et fonctionnement de la CENI, que j'ai initiée depuis le 08 août 2019.

En effet, usant du pouvoir reconnu à chaque député par les articles 130 alinéa 1er de la Constitution de la République et 141 alinéa 1er du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, j'ai déposé à votre office, le 08 août 2019, avec accusé de réception, une proposition de loi organique modifiant et complétant la loi organique n°10/13 du 18 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante, CENI, telle que modifiée et complétée par la loi organique n°13/012 du 19 avril 2013.

Tenant compte des avis et considérations émis par le Bureau d'études de l'Assemblée nationale dans sa note du 07 octobre 2019 à votre meilleure attention, et après discussion avec ses experts, le 08 du même mois, j'ai corrigé cette proposition de loi et vous ai transmis la version corrigée le jour suivant, par ma lettre du 09/10/2019.

Après les observations du Bureau d'études et l'amélioration conséquente du texte de la proposition de loi, vous devriez normalement la transmettre au Gouvernement afin qu'il fasse connaitre ses observations dans le délai de 15 jours, conformément à l'alinéa 3 de l'article 130 de la Constitution et au 4ième alinéa de l'article 143 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Cependant, en dépit de cette prescription légale, vous avez, pour des raisons inavouées, gelé ma proposition de loi pendant 7 mois et ne l'a transmise, à cet effet, à Monsieur le Premier Ministre que le 08 avril dernier, par suite de mes réclamations répétées.

Les observations du Gouvernement vous sont parvenues le 18 mai 2020 par la lettre du Premier Ministre n° CAB/PM/SM/2020/941. Cependant, vous ne me les avez transmises que 11 jours plus tard, le 29 du même mois.

A cet égard, je me dois de vous signifier ma désagréable surprise et mon indignation de lire dans les observations du Gouvernement que dans le texte de la proposition de loi que vous lui avez envoyé, il manquait la page 10 alors que celui que j'ai déposé était complet (cft observations du Gouvernement page 3, point C).

Après les avis et considérations du Gouvernement, le Bureau devait, conformément à l'article 146 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, saisir la Conférence des Présidents aux fins de l'inscription de la proposition de loi au calendrier de la session de mars-juin de l'année en cours et, par la suite, la soumettre à l'examen de l'assemblée plénière.

Cependant, ayant constaté que jusqu'au 25 avril dernier, la proposition de loi n'a pas été inscrite au calendrier de cette session et face à votre silence inexpliqué, je vous ai demandé par mon texto de la même date, une audience en vue d'en savoir plus. A cette même fin, j'ai, en plus, sollicité, plus tard, l'intervention de Monsieur le 2ième Vice-Président.

En dépit de votre promesse de me recevoir, me communiquée par votre texto du 26 du même mois, vous ne m'avez, jusqu'à ce jour, ni reçu ni donné une quelconque explication sur la non-programmation de l'examen de ma proposition de loi par les collègues Députés nationaux, alors qu'elle est devenue d'actualité brulante et son examen a été rendu urgent dans l'agenda des travaux parlementaires par l'impératif de recomposer la CENI dont le mandat des membres a déjà expiré.

Ainsi, quoiqu'ayant franchi toutes les étapes préliminaires, ma proposition de loi de réforme de la CENI n'a pas été examinée, 11 mois après son dépôt, du fait de votre volonté et de celle de notre Bureau.

Au surplus, votre forcing en invitant les confessions religieuses à désigner le Président de la CENI, sans même vous référer à la conférence des présidents ni à la plénière, et l'omerta décrétée par vous contre cette proposition, ne laissent aucun doute sur votre intention réelle de la déclasser arbitrairement. Cette intention est illustrée davantage par votre silence dédaigneux opposé aux présidents des groupes parlementaires de l'Opposition qui vous ont interpellée à ce sujet lors de la réunion de la conférence des présidents du 23 juin 2020. C'est plutôt le président de votre Groupe parlementaire, PPRD, qui leur a répondu, d'un air tout aussi méprisant, en ces termes : « nous n'avons pas le temps d'examiner cette proposition de loi ».

A l'évidence, votre attitude et, avec vous, celle de l'ensemble du Bureau de l'Assemblée nationale à l'égard de ma proposition de loi, sont inadmissibles, car en violation flagrante des dispositions constitutionnelles et réglementaires sus évoquées en matière d'initiative des lois et teintées de mépris ainsi que d'arrogance à l'égard d'un collègue parlementaire que je suis, ce qui est contraire au devoir de respect mutuel, de courtoisie et de solidarité entre députés prescrit par l'article 121 alinéa 4 de notre Règlement intérieur.

C'est ici le lieu de souligner qu'aucune loi de la République n'autorise le Bureau de l'Assemblée nationale et, encore moins, son Président à faire obstruction à l'exercice par le député national de son mandat parlementaire dont les initiatives des lois et de contrôle de gestion des affaires publiques, missions constitutionnelles inviolables, constituent l'essence.

Certes, il n'est un secret pour personne que votre famille politique, le Front Commun pour le Congo, FCC, majoritaire à l'Assemblée nationale, ne manifeste aucun intérêt pour la réforme de la CENI qu'elle tient à maintenir sous sa coupe. Par ailleurs, c'est votre droit d'appartenir à un parti et à une famille politique.

Toutefois, il est essentiel de vous rappeler qu'au regard notamment de l'article 34 points 5 et 21 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, son Président est le garant « des droits du député », indépendamment de son appartenance politique, et « du respect de toutes les dispositions constitutionnelles, légales et réglementaires relatives à l'Assemblée nationale » parmi lesquelles certainement celles relatives à l'exercice du mandat parlementaire.

Dans le même sens, il est important de savoir que le Président d'une Chambre parlementaire est astreint à l'obligation de neutralité et d'impartialité dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut se muer en militant de son organisation politique et n'a pas le pouvoir de s'ériger en censeur des initiatives des parlementaires pour des motivations politiciennes.

Aussi, par respect à l'éthique de vos fonctions, devriez-vous vous abstenir d'imposer les choix et les positions de votre famille et parti politiques comme vous ne cessez de le faire, particulièrement vis-à-vis des députés de l'Opposition dont moi-même, empêché, sur instruction de votre hiérarchie politique, non seulement d'occuper le poste auquel mon groupe parlementaire, le MS-G7, m'a régulièrement présenté à la Commission politique, administrative et juridique (PAJ) conformément à l'article 26 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, mais aussi d'exercer mon droit d'initiative législative, en bloquant ma proposition de loi sur la réforme de la CENI.

Votre rôle est de permettre à chaque député national d'accomplir librement les charges du mandat que le peuple lui a confié et d'assurer pleinement le débat démocratique au sein de l'Assemblée nationale, quitte à la majorité à laquelle vous appartenez de défendre ses postions et de les faire adopter par les collègues en toute transparence.

La démocratie qui construit les nations, n'est pas que la loi de la majorité. Elle se doit aussi d'être la raison de la majorité, dans le respect des droits de l'Opposition, de la morale ainsi que des principes et valeurs de la République.

De tout ce qui précède et à bon droit, j'exige, une fois de plus, la programmation et l'examen en priorité de ma proposition de loi organique modifiant et complétant la loi organique n°10/13 du 18 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante, CENI, telle que modifiée et complétée par la loi organique n°13/012 du 19 avril 2013, à la session de septembre prochain.

Cette programmation est d'autant plus urgente qu'elle répond à la demande pressante des plusieurs composantes politiques et sociales les plus significatives de notre pays, de réformer logiquement la CENI pour mieux assurer son indépendance et son impartialité, préalablement à la désignation de ses membres ainsi qu'au lancement des activités préparatoires au prochain processus électoral, comme de coutume dans notre pays depuis la 3ème la République.

J'espère que la présente retiendra votre meilleure attention et aidera à améliorer les rapports de notre Bureau avec les députés pour le bon fonctionnement de l'Assemblée nationale et le meilleur accomplissement de ses missions constitutionnelles.

Veuillez croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération très distinguée.

Christophe LUTUNDULA APALA Pen'APALA
Député national